

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

À cette séance ordinaire tenue le 12^e jour de septembre 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Denis Naud est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-09-12-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-09-12-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 8 août 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2016-09-12-165

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 septembre 2016 au montant de 121 105.59\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2016

| # | Fournisseurs | Montant |
|----------|--|----------------|
| 1 | Hydro-Québec | 7 589.57 \$ |
| 2 | Telus | 1 559.21 \$ |
| 3 | Telus Mobilité | 35.03 \$ |
| 4 | Xittel (internet) | 91.93 \$ |
| 5 | Shaw direct, coupole quilles, Loisirs | 45.98 \$ |
| 6 | Salaires nets des Élus, août | 2 459.96 \$ |
| 7 | Salaires nets des Employés, août | 21 492.52 \$ |
| 8 | Salaires nets des Pompiers, août, gardes, pratiques, sortie: | 1 286.85 \$ |
| 9 | Ministère du Revenu du Québec, remise août | 8 510.97 \$ |
| 10 | Receveur Général du Canada, remise août | 3 267.15 \$ |
| 11 | REER, cotisations août | 1 873.62 \$ |
| 12 | Financière Manuvie, ass. collective août | 2 316.64 \$ |
| 13 | Info Page, fréquence numérique incendie | 41.05 \$ |
| 14 | Canadien National, juillet | 554.00 \$ |
| 15 | Marché Thibault, Mun.: 23.39\$, Loisirs: 153.61\$ | 177.00 \$ |
| 16 | Distribution Robert, produits nettoyage Loisirs | 140.04 \$ |
| 17 | ADMQ Zone la Capitale, inscription René, colloque | 200.00 \$ |
| 18 | Fabrique St-Casimir, don fête champêtre | 150.00 \$ |

| | | |
|----|--|--------------|
| 19 | Société d'Agriculture du Comté de Portneuf, sortie terrain de jeu 29 admissions à 10.\$, Loisirs | 290.00 \$ |
| 20 | Promutuel Ass., crédit sur assurances camion Dodge | (45.78) \$ |
| 21 | Constructions RO, retenue sur fact. 336, détecteur de mouvement, Mun.: 9.20\$, Loisirs: 17.87\$ | 27.07 \$ |
| 22 | Chambre de Commerce, 50 copies couleurs pour livres des finissants terrain jeu, Loisirs | 19.55 \$ |
| 23 | 9080-8304 Québec Inc. Voyages terrain de jeu, Loisirs | 1 034.78 \$ |
| 24 | Pharmacie St-Casimir, piles | 5.74 \$ |
| 25 | Pascal Tessier, remb. fact. Richelieu, fête fin saison baseball jeunes: 47.92\$, remb. act. ext. Hockey Nathan: 95.00\$ Loisirs | 142.92 \$ |
| 26 | Patrick Dufour Télécom, hébergement site Saint-Casimir.com | 1 897.09 \$ |
| 27 | Jambette Équip. Récréatifs, bancs de parc, politique fam. | 2 018.64 \$ |
| 28 | AGI Inc. 3 clés allen pour ascenseur, Loisirs | 5.78 \$ |
| 29 | DMP Lavage pression, nettoyage graffitis Rue Notre-Dame, pont, stationnement église | 1 317.21 \$ |
| 30 | Spectralite, panneaux signalisation | 343.72 \$ |
| 31 | SCAR: Mun.: 801.49, Loisirs: 496.33\$ Incendie: 199.46\$ | 1 497.28 \$ |
| 32 | Éric Petitclerc, remb. act. ext. hockey Luka, Alex, Zach, 3 x 95.\$, Loisirs | 285.00 \$ |
| 33 | Francis Garneau, remb. act. ext. hockey Olivier, Loisirs | 95.00 \$ |
| 34 | Postes Canada, frais de postes Éclaireur | 119.48 \$ |
| 35 | Entreprises A. Massicotte, réparations lumières de rues | 992.99 \$ |
| 36 | Shred-It, service de déchiquetage documents | 167.40 \$ |
| 37 | Ville Donnacona, facturation entente cour mun. Juillet | 120.00 \$ |
| 38 | Produits Pro-Plus, produits salle paroissiale, Loisirs | 175.99 \$ |
| 39 | 134619 Canada Inc (Albert Tessier), démolition hangar et nettoyage au 155 Tessier Est: 13797.00\$, travaux voirie et bris aqueduc: 1317.58\$ | 15 114.58 \$ |
| 40 | Isabelle Gaudet, maquillage fête fin d'année terrain de jeu, Loisirs | 125.00 \$ |
| 41 | David Grondin, frais déplac. et repas Portneuf (cours RCR) | 75.09 \$ |
| 42 | Équipements Paquet, location toilettes bateau et Parc Godin du 14-07 au 11-08-16 | 367.92 \$ |
| 43 | Graymont, gravier rue des Moissons, phase 2 | 9 993.63 \$ |
| 44 | Transporteurs en Vrac de Portneuf, transport rue des Moissons, phase 2 | 10 179.06 \$ |
| 45 | Équipements Acmat Inc. Location compacteur rue des Moissons phase 2 | 4 260.44 \$ |
| 46 | CTM batteries, étui, antenne, casque pour incendie | 615.93 \$ |
| 47 | Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur | 644.51 \$ |

| | | |
|----|---|-------------|
| 48 | Formation Prévention Secours, bouteilles d'additif aqueduc | 149.26 \$ |
| 49 | WSP, honoraires mise aux normes eau potable Aq.PM, Réf: Rés.: 2015-03-09-054 | 2 455.43 \$ |
| 50 | Develo Tech Inc.signalisation traverse écolière | 530.92 \$ |
| 51 | Richard Équipement, papeterie et ameublement bureau | 425.84 \$ |
| 52 | Les Impressions Borgia, guide des Loisirs, automne-hiver | 857.25 \$ |
| 53 | Ville de Portneuf, formations pompiers Samuel Tessier, Martin Boutin, Francis Allard, incendie | 5 775.00 \$ |
| 54 | Ville St-Marc-des-Carières, services rendus 2 incendies, feu d'herbe intersection rte 354-363, et garage Rue Notre-Dame | 1 514.77 \$ |
| 55 | Garage Conrad Audet, Mun.: 562.38\$, Incendie: 318.85\$ | 881.23 \$ |
| 56 | Sports Plus, entretien tracteur gazon | 73.53 \$ |
| 57 | Les Équipements Lapierre, ramassage, lavage et livraison de membranes Aq PM | 1 862.60 \$ |
| 58 | Vohl Inc. entretien tracteur gazon | 123.51 \$ |
| 59 | Outils-Loue, location équipement pour égout Rue Trottier | 97.75 \$ |
| 60 | Réal Huot Inc. Pièces pour aqueduc | 1 440.28 \$ |
| 61 | Transport E. Langlois, transport (réf: Réal Huot Inc.) | 57.49 \$ |
| 62 | Godin Station-Service, essence municipalité | 407.86 \$ |
| 63 | Groupe Environnex, analyses d'eau | 775.33 \$ |

TOTAL DU MOIS: 121 105.59 \$

| | |
|---------------------|----------------------|
| Municipalité: | 103 451.61 \$ |
| Loisirs: | 5 101.50 \$ |
| Incendie: | 10 165.92 \$ |
| Local des Jeunes | 0.00 \$ |
| Embellissement | 367.92 \$ |
| Politique Familiale | 2 018.64 \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de septembre 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Robert Lépine invite les personnes présentes à participer aux prochaines activités culturelles.

Madame Danielle D. DuSablou énumère les activités qui auront lieu prochainement dans la municipalité ainsi que dans la région.

Monsieur Raymond Beaudoin dresse un bilan de la dernière saison des loisirs.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous relate le déroulement de la conférence de presse sur le monte-personne. Par la suite, il nous informe de la réparation de la fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

2016-09-12-166

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-09-12-167

VENTE DES TRACTEURS À GAZON USAGÉS

CONSIDÉRANT qu'une annonce a été publiée dans la dernière édition du journal *L'Éclaireur* à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la meilleure offre a été déposée par Monsieur Camille Julien au montant de 335\$;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE les tracteurs à gazon usagés à Monsieur Camille Julien pour un montant de 335\$.

2016-09-12-168

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SOUTIRAGE ET LA DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à ces travaux le 9 mai dernier (voir résolution 2016-05-09-112);

CONSIDÉRANT que les cinq (5) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

| Entreprises | Méthode | Total taxes incluses |
|--|-----------|----------------------|
| ASDR inc. | Passive | 64 616.32\$ |
| Centrix Environnement inc. | Passive | 57 197.76\$ |
| Neault Solution Environnement inc. | Mécanique | 50 423.44\$ |
| Revolution Environnemental Solutions LP inc. (Terrapure) | Mécanique | 69 862.79\$ |
| Veolia ES Canada Services Industriels inc. | Mécanique | 119 739.91\$ |

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Neault Solution Environnement inc., pour la somme de 50 423.44\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 29 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41400 521 « Entretien et réparations des bassins d'épuration »;

DE FINANCER cette dépense via le poste budgétaire 55 99100 003 « Surplus accumulé non affecté / Assainissement ».

ADOPTÉE

2016-09-12-169

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS DANS LE RANG SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à ces travaux le 8 août dernier (voir résolution 2016-08-08-161);

CONSIDÉRANT que quatre (4) des cinq (5) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

| | Avant taxes | |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|
| | Pelle/forfait | Camion/heure |
| 134619 Canada inc. (Albert T.) | 12 000\$ | 94.37\$ |
| Entreprises Rivard & Frères inc. | 7 950\$ | 93.50\$ |
| Entreprises St-Ubald inc. | 7 590\$ | 94.37\$ |
| Transport Gilles Tessier inc. | 18 900\$ | 85.00\$ |

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Entreprises St-Ubald inc., pour la somme de 7 590\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 30 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs »;

DE FINANCER cette dépense via le poste budgétaire 55 99279 000« Surplus accumulé réservé/ Ancienne paroisse » ainsi que par la subvention du MTQ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017.

ADOPTÉE

2016-09-12-170

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE L'ASPHALTE SUR LA 1^{ÈRE} RUE

CONSIDÉRANT que deux (2) des trois (3) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

| | Forfait/avant taxes |
|--------------------|----------------------------|
| Asphalte St-Ubalde | 3550.00\$ |
| Pavco | 3290.00\$ |
| Nasco | - |

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavco inc., pour la somme de 3 290\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission numéro 816 du 12 septembre 2016;

ADOPTÉE

2016-09-12-171

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET PILOTE DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à procéder à ce projet pilote;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat à Plomberie René Hamelin inc. de Saint-Thuribe pour la somme de 1 000\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 2 septembre 2016;

ADOPTÉE

2016-09-12-172

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 928 528 À GESTION D-PAR INC.

CONSIDÉRANT que Gestion D-Par inc, représentée par monsieur Daniel Parenteau, a démontré son intérêt à acquérir la partie nord-ouest du lot 3 928 528;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à vendre cette partie du lot 3 928 528;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de vendre à la compagnie Gestion D-Par inc. (ci-après appelée « acheteur ») un immeuble connu et désigné comme étant une partie à être cadastrée située au nord-ouest du lot numéro 3 928 528 du cadastre rénové de la Municipalité de Saint-Casimir, circonscription foncière de Portneuf, mesurant en superficie totale 10 000 mètres carrés (sans bâtisse) pour la somme de 26 910\$ (plus taxes);

QUE l'acheteur s'engage à ériger sur le terrain un bâtiment pour les opérations de son commerce, dont la construction devra débuter au plus tard six (6) mois après la signature de l'acte notarié de vente et être terminée un (1) an plus tard après le début des travaux. Une "construction terminée" au sens des lignes qui précèdent signifie un bâtiment incluant la finition extérieure;

QUE l'acheteur soit avisé que le présent terrain peut être formé de galet, de pierre, de roc et de remblai de toutes sortes. À cet effet, l'acheteur s'engage à prendre le terrain dans son état actuel. La municipalité se dégage de toutes responsabilités à cet égard et l'acheteur devra suivre les règles de l'art pour la construction;

QUE si l'acheteur ne donne pas suite comme il est plus haut stipulé à son obligation d'ériger sur le terrain vendu, dans les délais impartis, un bâtiment pour les opérations de son commerce, ce dernier s'engagera à rétrocéder à la Municipalité de Saint-Casimir le terrain vendu au même prix que ce dernier l'aura acquis et à signer tout document pour donner entier effet à ladite rétrocession; tous les frais de rétrocession (frais d'enregistrement, de notaire, etc.) seront à la charge du rétrocédant; de plus, si des procédures judiciaires sont nécessaires pour effectuer ladite rétrocession, l'acheteur devra payer en sus les frais judiciaires qui pourraient lui être exigibles en vertu d'un jugement de Cour;

QUE l'acheteur a pris connaissance de l'évaluation environnementale de site phase I datée de mai 2014 préparée par la firme Roy & Vézina, qu'il s'en déclare satisfait, qu'il en comprend le sens et la portée et qu'il achète donc le terrain à ses risques et périls sans possibilité de recours contre la Municipalité de Saint-Casimir en lien avec une éventuelle contamination du terrain;

QUE cette vente est conditionnelle au déplacement du dépôt à neige vers la partie nord-est du lot 3 928 528 par le MDDELCC (certificat d'autorisation);

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire, Monsieur Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur René Savard, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction;

ADOPTÉE

2016-09-12-173

MANDAT À CHAMPAGNE & MATTE ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE VISANT LE LOT 3 928 528

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont adopté la résolution 2016-09-12-172 afin de vendre une partie du lot 3 928 528;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une opération cadastrale afin de subdiviser ledit lot;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater la firme Champagne & Matte, arpenteurs-géomètres, afin de réaliser une opération cadastrale visant à délimiter et à borner un nouveau lot de 10 000 mètres carrés dans la partie nord-ouest du lot 3 928 528;

QUE le maire, Monsieur Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur René Savard, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

2016-09-12-174

**MANDAT À CHAMPAGNE & MATTE ARPENTEURS-
GÉOMÈTRES / DESCENTE À LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de procéder à certains travaux d'arpentage dans le cadre du projet de descente à la rivière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater, pour un montant de 2 270.75\$ (taxes incluses), la firme Champagne & Matte arpenteurs-géomètres, afin de réaliser certains travaux d'arpentage sur le lot 3 928 214 et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 15 août dernier.

ADOPTÉE

2016-09-12-175

**VERSEMENT DE LA 2^E TRANCHE D'HONORAIRES À SNC-
LAVALIN / MONTE-PERSONNE**

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin a été mandatée dans ce dossier pour la production de plans et devis;

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin a présenté le 20 février 2015 la facture 1176836 au montant de 13 360.10\$ (taxes incluses) pour ses services;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement de 50% a été effectué en concordance avec la résolution 2016-03-14-065;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le deuxième et dernier paiement de 50% de cette facture pour un montant de 6 680.05\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 153-2016
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 122-2012 CONCERNANT UN
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 100 000\$ AYANT POUR BUT DE
FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Je, soussigné, Raymond Beaudoin conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 153-2016 afin d'abroger le Règlement numéro 122-2012 concernant un règlement d'emprunt de 100 000\$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement.

M. Raymond Beaudoin, conseiller

2016-09-12-176

AJUSTEMENT SALARIAL DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS / MME KATY GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à bonifier le taux horaire de cette employée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MAJORER rétroactivement en date du 8 mai 2016 le taux horaire actuel de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Katy Grandbois, de 0.30\$ de l'heure;

DE MAJORER rétroactivement en date du 6 septembre 2016 le taux horaire de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Katy Grandbois, de 0.75\$ de l'heure;

DE MAJORER en date du 1^{er} janvier 2017 le taux horaire de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Katy Grandbois, de 0.75\$ de l'heure;

ADOPTÉE

2016-09-12-177

DEMANDE AU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) / MISE AUX NORMES DE L'AQUEDUC DU PIED DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE

2016-09-12-178

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-003 / M. JEAN-FRANCOIS DESSUREAULT (LOT 3 928 327)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Jean-François Dessureault propriétaire du lot 3 928 327 pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.2 3^e alinéa du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone mixte (M-9);

CONSIDÉRANT que le demandeur projette de construire un cabanon en cours latérale avant d'une dimension de 8,9 mètres carrés (8' x 12');

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2016-09-06-011;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 327 situé dans la zone M-9 la construction en cours latérale avant (nord-est) d'un cabanon aux dimensions décrites ci-avant;

QUE le mur nord du cabanon soit à une distance maximale de 1,5 mètre au-delà de la façade nord de la résidence.

QUE l'extérieur du cabanon soit agencé à la finition et aux couleurs de la maison.

ADOPTÉE

2016-09-12-179

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-004 / MME KATY GRANDBOIS ET M. DAVID GRONDIN (LOT 3 928 603)

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Katy Grandbois et M. David Grondin propriétaires du 410, rue Trottier pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.5 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une propriété située en zone résidentielle (Rb-8);

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont actuellement un garage détaché d'une superficie de 80.26 m² et que ceux-ci souhaitent bâtir un abri à bois d'une superficie de 23.78 m² (16'x16'), ce qui porterait la superficie à 104.04 m²;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par les demandeurs ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'ils auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2016-09-06-012;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 603 situé dans la zone Rb-8, la construction d'un abri à bois, lequel aura une superficie de 23.78 mètres carrés ce qui portera la superficie totale permise des bâtiments complémentaires à l'habitation à 104.04 mètres carrés.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Un échange a lieu relativement au Règlement numéro 152-2016 sur la circulation des véhicules hors route.

2016-09-12-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin à 21h40.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

À cette séance ordinaire tenue le 12^e jour de septembre 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Denis Naud est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-09-12-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-09-12-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 8 août 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2016-09-12-165

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 septembre 2016 au montant de 121 105.59\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2016

| # | Fournisseurs | Montant |
|----------|--|----------------|
| 1 | Hydro-Québec | 7 589.57 \$ |
| 2 | Telus | 1 559.21 \$ |
| 3 | Telus Mobilité | 35.03 \$ |
| 4 | Xittel (internet) | 91.93 \$ |
| 5 | Shaw direct, coupole quilles, Loisirs | 45.98 \$ |
| 6 | Salaires nets des Élus, août | 2 459.96 \$ |
| 7 | Salaires nets des Employés, août | 21 492.52 \$ |
| 8 | Salaires nets des Pompiers, août, gardes, pratiques, sortie: | 1 286.85 \$ |
| 9 | Ministère du Revenu du Québec, remise août | 8 510.97 \$ |
| 10 | Receveur Général du Canada, remise août | 3 267.15 \$ |
| 11 | REER, cotisations août | 1 873.62 \$ |
| 12 | Financière Manuvie, ass. collective août | 2 316.64 \$ |
| 13 | Info Page, fréquence numérique incendie | 41.05 \$ |
| 14 | Canadien National, juillet | 554.00 \$ |
| 15 | Marché Thibault, Mun.: 23.39\$, Loisirs: 153.61\$ | 177.00 \$ |
| 16 | Distribution Robert, produits nettoyage Loisirs | 140.04 \$ |
| 17 | ADMQ Zone la Capitale, inscription René, colloque | 200.00 \$ |
| 18 | Fabrique St-Casimir, don fête champêtre | 150.00 \$ |

| | | |
|----|--|--------------|
| 19 | Société d'Agriculture du Comté de Portneuf, sortie terrain de jeu 29 admissions à 10.\$, Loisirs | 290.00 \$ |
| 20 | Promutuel Ass., crédit sur assurances camion Dodge | (45.78) \$ |
| 21 | Constructions RO, retenue sur fact. 336, détecteur de mouvement, Mun.: 9.20\$, Loisirs: 17.87\$ | 27.07 \$ |
| 22 | Chambre de Commerce, 50 copies couleurs pour livres des finissants terrain jeu, Loisirs | 19.55 \$ |
| 23 | 9080-8304 Québec Inc. Voyages terrain de jeu, Loisirs | 1 034.78 \$ |
| 24 | Pharmacie St-Casimir, piles | 5.74 \$ |
| 25 | Pascal Tessier, remb. fact. Richelieu, fête fin saison baseball jeunes: 47.92\$, remb. act. ext. Hockey Nathan: 95.00\$ Loisirs | 142.92 \$ |
| 26 | Patrick Dufour Télécom, hébergement site Saint-Casimir.com | 1 897.09 \$ |
| 27 | Jambette Équip. Récréatifs, bancs de parc, politique fam. | 2 018.64 \$ |
| 28 | AGI Inc. 3 clés allen pour ascenseur, Loisirs | 5.78 \$ |
| 29 | DMP Lavage pression, nettoyage graffitis Rue Notre-Dame, pont, stationnement église | 1 317.21 \$ |
| 30 | Spectralite, panneaux signalisation | 343.72 \$ |
| 31 | SCAR: Mun.: 801.49, Loisirs: 496.33\$ Incendie: 199.46\$ | 1 497.28 \$ |
| 32 | Éric Petitclerc, remb. act. ext. hockey Luka, Alex, Zach, 3 x 95.\$, Loisirs | 285.00 \$ |
| 33 | Francis Garneau, remb. act. ext. hockey Olivier, Loisirs | 95.00 \$ |
| 34 | Postes Canada, frais de postes Éclaireur | 119.48 \$ |
| 35 | Entreprises A. Massicotte, réparations lumières de rues | 992.99 \$ |
| 36 | Shred-It, service de déchiquetage documents | 167.40 \$ |
| 37 | Ville Donnacona, facturation entente cour mun. Juillet | 120.00 \$ |
| 38 | Produits Pro-Plus, produits salle paroissiale, Loisirs | 175.99 \$ |
| 39 | 134619 Canada Inc (Albert Tessier), démolition hangar et nettoyage au 155 Tessier Est: 13797.00\$, travaux voirie et bris aqueduc: 1317.58\$ | 15 114.58 \$ |
| 40 | Isabelle Gaudet, maquillage fête fin d'année terrain de jeu, Loisirs | 125.00 \$ |
| 41 | David Grondin, frais déplac. et repas Portneuf (cours RCR) | 75.09 \$ |
| 42 | Équipements Paquet, location toilettes bateau et Parc Godin du 14-07 au 11-08-16 | 367.92 \$ |
| 43 | Graymont, gravier rue des Moissons, phase 2 | 9 993.63 \$ |
| 44 | Transporteurs en Vrac de Portneuf, transport rue des Moissons, phase 2 | 10 179.06 \$ |
| 45 | Équipements Acmat Inc. Location compacteur rue des Moissons phase 2 | 4 260.44 \$ |
| 46 | CTM batteries, étui, antenne, casque pour incendie | 615.93 \$ |
| 47 | Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur | 644.51 \$ |

| | | |
|----|---|-------------|
| 48 | Formation Prévention Secours, bouteilles d'additif aqueduc | 149.26 \$ |
| 49 | WSP, honoraires mise aux normes eau potable Aq.PM, Réf: Rés.: 2015-03-09-054 | 2 455.43 \$ |
| 50 | Develo Tech Inc.signalisation traverse écolière | 530.92 \$ |
| 51 | Richard Équipement, papeterie et ameublement bureau | 425.84 \$ |
| 52 | Les Impressions Borgia, guide des Loisirs, automne-hiver | 857.25 \$ |
| 53 | Ville de Portneuf, formations pompiers Samuel Tessier, Martin Boutin, Francis Allard, incendie | 5 775.00 \$ |
| 54 | Ville St-Marc-des-Carières, services rendus 2 incendies, feu d'herbe intersection rte 354-363, et garage Rue Notre-Dame | 1 514.77 \$ |
| 55 | Garage Conrad Audet, Mun.: 562.38\$, Incendie: 318.85\$ | 881.23 \$ |
| 56 | Sports Plus, entretien tracteur gazon | 73.53 \$ |
| 57 | Les Équipements Lapierre, ramassage, lavage et livraison de membranes Aq PM | 1 862.60 \$ |
| 58 | Vohl Inc. entretien tracteur gazon | 123.51 \$ |
| 59 | Outils-Loue, location équipement pour égout Rue Trottier | 97.75 \$ |
| 60 | Réal Huot Inc. Pièces pour aqueduc | 1 440.28 \$ |
| 61 | Transport E. Langlois, transport (réf: Réal Huot Inc.) | 57.49 \$ |
| 62 | Godin Station-Service, essence municipalité | 407.86 \$ |
| 63 | Groupe Environnex, analyses d'eau | 775.33 \$ |

TOTAL DU MOIS: 121 105.59 \$

| | |
|---------------------|----------------------|
| Municipalité: | 103 451.61 \$ |
| Loisirs: | 5 101.50 \$ |
| Incendie: | 10 165.92 \$ |
| Local des Jeunes | 0.00 \$ |
| Embellissement | 367.92 \$ |
| Politique Familiale | 2 018.64 \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de septembre 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Robert Lépine invite les personnes présentes à participer aux prochaines activités culturelles.

Madame Danielle D. DuSablou énumère les activités qui auront lieu prochainement dans la municipalité ainsi que dans la région.

Monsieur Raymond Beaudoin dresse un bilan de la dernière saison des loisirs.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous relate le déroulement de la conférence de presse sur le monte-personne. Par la suite, il nous informe de la réparation de la fuite d'eau sur le réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

2016-09-12-166

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-09-12-167

VENTE DES TRACTEURS À GAZON USAGÉS

CONSIDÉRANT qu'une annonce a été publiée dans la dernière édition du journal *L'Éclaireur* à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la meilleure offre a été déposée par Monsieur Camille Julien au montant de 335\$;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE les tracteurs à gazon usagés à Monsieur Camille Julien pour un montant de 335\$.

2016-09-12-168

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SOUTIRAGE ET LA DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à ces travaux le 9 mai dernier (voir résolution 2016-05-09-112);

CONSIDÉRANT que les cinq (5) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

| Entreprises | Méthode | Total taxes incluses |
|--|-----------|----------------------|
| ASDR inc. | Passive | 64 616.32\$ |
| Centrix Environnement inc. | Passive | 57 197.76\$ |
| Neault Solution Environnement inc. | Mécanique | 50 423.44\$ |
| Revolution Environnemental Solutions LP inc. (Terrapure) | Mécanique | 69 862.79\$ |
| Veolia ES Canada Services Industriels inc. | Mécanique | 119 739.91\$ |

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Neault Solution Environnement inc., pour la somme de 50 423.44\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 29 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41400 521 « Entretien et réparations des bassins d'épuration »;

DE FINANCER cette dépense via le poste budgétaire 55 99100 003 « Surplus accumulé non affecté / Assainissement ».

ADOPTÉE

2016-09-12-169

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS DANS LE RANG SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à ces travaux le 8 août dernier (voir résolution 2016-08-08-161);

CONSIDÉRANT que quatre (4) des cinq (5) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

| | Avant taxes | |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|
| | Pelle/forfait | Camion/heure |
| 134619 Canada inc. (Albert T.) | 12 000\$ | 94.37\$ |
| Entreprises Rivard & Frères inc. | 7 950\$ | 93.50\$ |
| Entreprises St-Ubalde inc. | 7 590\$ | 94.37\$ |
| Transport Gilles Tessier inc. | 18 900\$ | 85.00\$ |

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Entreprises St-Ubalde inc., pour la somme de 7 590\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 30 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs »;

DE FINANCER cette dépense via le poste budgétaire 55 99279 000 « Surplus accumulé réservé/ Ancienne paroisse » ainsi que par la subvention du MTQ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017.

ADOPTÉE

2016-09-12-170

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE L'ASPHALTE SUR LA 1^{ÈRE} RUE

CONSIDÉRANT que deux (2) des trois (3) entreprises invitées ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

| | Forfait/avant taxes |
|--------------------|----------------------------|
| Asphalte St-Ubalde | 3550.00\$ |
| Pavco | 3290.00\$ |
| Nasco | - |

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavco inc., pour la somme de 3 290\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission numéro 816 du 12 septembre 2016;

ADOPTÉE

2016-09-12-171

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET PILOTE DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à procéder à ce projet pilote;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat à Plomberie René Hamelin inc. de Saint-Thuribe pour la somme de 1 000\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 2 septembre 2016;

ADOPTÉE

2016-09-12-172

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 928 528 À GESTION D-PAR INC.

CONSIDÉRANT que Gestion D-Par inc, représentée par monsieur Daniel Parenteau, a démontré son intérêt à acquérir la partie nord-ouest du lot 3 928 528;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à vendre cette partie du lot 3 928 528;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de vendre à la compagnie Gestion D-Par inc. (ci-après appelée « acheteur ») un immeuble connu et désigné comme étant une partie à être cadastrée située au nord-ouest du lot numéro 3 928 528 du cadastre rénové de la Municipalité de Saint-Casimir, circonscription foncière de Portneuf, mesurant en superficie totale 10 000 mètres carrés (sans bâtisse) pour la somme de 26 910\$ (plus taxes);

QUE l'acheteur s'engage à ériger sur le terrain un bâtiment pour les opérations de son commerce, dont la construction devra débuter au plus tard six (6) mois après la signature de l'acte notarié de vente et être terminée un (1) an plus tard après le début des travaux. Une "construction terminée" au sens des lignes qui précèdent signifie un bâtiment incluant la finition extérieure;

QUE l'acheteur soit avisé que le présent terrain peut être formé de galet, de pierre, de roc et de remblai de toutes sortes. À cet effet, l'acheteur s'engage à prendre le terrain dans son état actuel. La municipalité se dégage de toutes responsabilités à cet égard et l'acheteur devra suivre les règles de l'art pour la construction;

QUE si l'acheteur ne donne pas suite comme il est plus haut stipulé à son obligation d'ériger sur le terrain vendu, dans les délais impartis, un bâtiment pour les opérations de son commerce, ce dernier s'engagera à rétrocéder à la Municipalité de Saint-Casimir le terrain vendu au même prix que ce dernier l'aura acquis et à signer tout document pour donner entier effet à ladite rétrocession; tous les frais de rétrocession (frais d'enregistrement, de notaire, etc.) seront à la charge du rétrocédant; de plus, si des procédures judiciaires sont nécessaires pour effectuer ladite rétrocession, l'acheteur devra payer en sus les frais judiciaires qui pourraient lui être exigibles en vertu d'un jugement de Cour;

QUE l'acheteur a pris connaissance de l'évaluation environnementale de site phase I datée de mai 2014 préparée par la firme Roy & Vézina, qu'il s'en déclare satisfait, qu'il en comprend le sens et la portée et qu'il achète donc le terrain à ses risques et périls sans possibilité de recours contre la Municipalité de Saint-Casimir en lien avec une éventuelle contamination du terrain;

QUE cette vente est conditionnelle au déplacement du dépôt à neige vers la partie nord-est du lot 3 928 528 par le MDDELCC (certificat d'autorisation);

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire, Monsieur Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur René Savard, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction;

ADOPTÉE

2016-09-12-173

MANDAT À CHAMPAGNE & MATTE ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE VISANT LE LOT 3 928 528

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont adopté la résolution 2016-09-12-172 afin de vendre une partie du lot 3 928 528;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une opération cadastrale afin de subdiviser ledit lot;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater la firme Champagne & Matte, arpenteurs-géomètres, afin de réaliser une opération cadastrale visant à délimiter et à borner un nouveau lot de 10 000 mètres carrés dans la partie nord-ouest du lot 3 928 528;

QUE le maire, Monsieur Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur René Savard, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

2016-09-12-174

**MANDAT À CHAMPAGNE & MATTE ARPENTEURS-
GÉOMÈTRES / DESCENTE À LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à certains travaux d'arpentage dans le cadre du projet de descente à la rivière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater, pour un montant de 2 270.75\$ (taxes incluses), la firme Champagne & Matte arpenteurs-géomètres, afin de réaliser certains travaux d'arpentage sur le lot 3 928 214 et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 15 août dernier.

ADOPTÉE

2016-09-12-175

**VERSEMENT DE LA 2^E TRANCHE D'HONORAIRES À SNC-
LAVALIN / MONTE-PERSONNE**

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin a été mandatée dans ce dossier pour la production de plans et devis;

CONSIDÉRANT que la firme SNC-Lavalin a présenté le 20 février 2015 la facture 1176836 au montant de 13 360.10\$ (taxes incluses) pour ses services;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement de 50% a été effectué en concordance avec la résolution 2016-03-14-065;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le deuxième et dernier paiement de 50% de cette facture pour un montant de 6 680.05\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 153-2016
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 122-2012 CONCERNANT UN
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 100 000\$ AYANT POUR BUT DE
FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Je, soussigné, Raymond Beaudoin conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 153-2016 afin d'abroger le Règlement numéro 122-2012 concernant un règlement d'emprunt de 100 000\$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement.

M. Raymond Beaudoin, conseiller

2016-09-12-176

AJUSTEMENT SALARIAL DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS / MME KATY GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à bonifier le taux horaire de cette employée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MAJORER rétroactivement en date du 8 mai 2016 le taux horaire actuel de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Katy Grandbois, de 0.30\$ de l'heure;

DE MAJORER rétroactivement en date du 6 septembre 2016 le taux horaire de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Katy Grandbois, de 0.75\$ de l'heure;

DE MAJORER en date du 1^{er} janvier 2017 le taux horaire de la coordonnatrice aux loisirs, Mme Katy Grandbois, de 0.75\$ de l'heure;

ADOPTÉE

2016-09-12-177

DEMANDE AU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) / MISE AUX NORMES DE L'AQUEDUC DU PIED DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE

2016-09-12-178

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-003 / M. JEAN-FRANCOIS DESSUREAULT (LOT 3 928 327)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Jean-François Dessureault propriétaire du lot 3 928 327 pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.2 3^e alinéa du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone mixte (M-9);

CONSIDÉRANT que le demandeur projette de construire un cabanon en cours latérale avant d'une dimension de 8,9 mètres carrés (8' x 12');

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2016-09-06-011;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 327 situé dans la zone M-9 la construction en cours latérale avant (nord-est) d'un cabanon aux dimensions décrites ci-avant;

QUE le mur nord du cabanon soit à une distance maximale de 1,5 mètre au-delà de la façade nord de la résidence.

QUE l'extérieur du cabanon soit agencé à la finition et aux couleurs de la maison.

ADOPTÉE

2016-09-12-179

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-004 / MME KATY GRANDBOIS ET M. DAVID GRONDIN (LOT 3 928 603)

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Katy Grandbois et M. David Grondin propriétaires du 410, rue Trottier pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.5 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une propriété située en zone résidentielle (Rb-8);

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont actuellement un garage détaché d'une superficie de 80.26 m² et que ceux-ci souhaitent bâtir un abri à bois d'une superficie de 23.78 m² (16'x16'), ce qui porterait la superficie à 104.04 m²;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par les demandeurs ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'ils auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2016-09-06-012;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 603 situé dans la zone Rb-8, la construction d'un abri à bois, lequel aura une superficie de 23.78 mètres carrés ce qui portera la superficie totale permise des bâtiments complémentaires à l'habitation à 104.04 mètres carrés.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Un échange a lieu relativement au Règlement numéro 152-2016 sur la circulation des véhicules hors route.

2016-09-12-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin à 21h40.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire